

Thorigné-Fouillard le 29 septembre 2020

Adresse des personnels de la MAS, du SESSAD, et des CSAPA du CHGR de Rennes, au Ministre de la santé, Olivier VERAN.

Nous, salariés de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), des Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), des Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) du Centre Hospitalier Guillaume Régnier de Rennes réunis avec les syndicats **CGT et SUD**, en assemblée générale, nous nous adressons à vous, Monsieur VERAN, ministre des solidarités et de la santé :

Nous sommes personnels hospitaliers régit par le titre IV de la fonction publique.

Vous avez signé un décret le 19 septembre qui nous exclut des 183 € d'augmentation que vont toucher tous nos collègues de la fonction publique hospitalière. Nous avons les mêmes métiers, nous faisons les mêmes horaires, nous avons la même réglementation du travail mais nous n'aurions pas droit au même salaire !! Nous vous demandons de corriger immédiatement ce que nous vivons comme une injustice et même comme une humiliation !

Nous refusons cette décision qui discrimine les structures du médico-social FPH, qu'elles soient ou non rattachées à un Centre Hospitalier.

Nous voulons ces 183 € d'augmentation, pour les contractuels et les titulaires, nous y avons droit : il n'y a qu'une seule fonction publique hospitalière.

Nous voulons toucher la 1^{ère} augmentation au mois d'octobre comme tous nos collègues.

Vous pouvez l'annoncer maintenant. Si vous ne le faite pas, nous viendrons chercher ces 183 € au ministère et nous prenons des maintenant les dispositions pour cela.

Adopté à l'unanimité des 140 participants